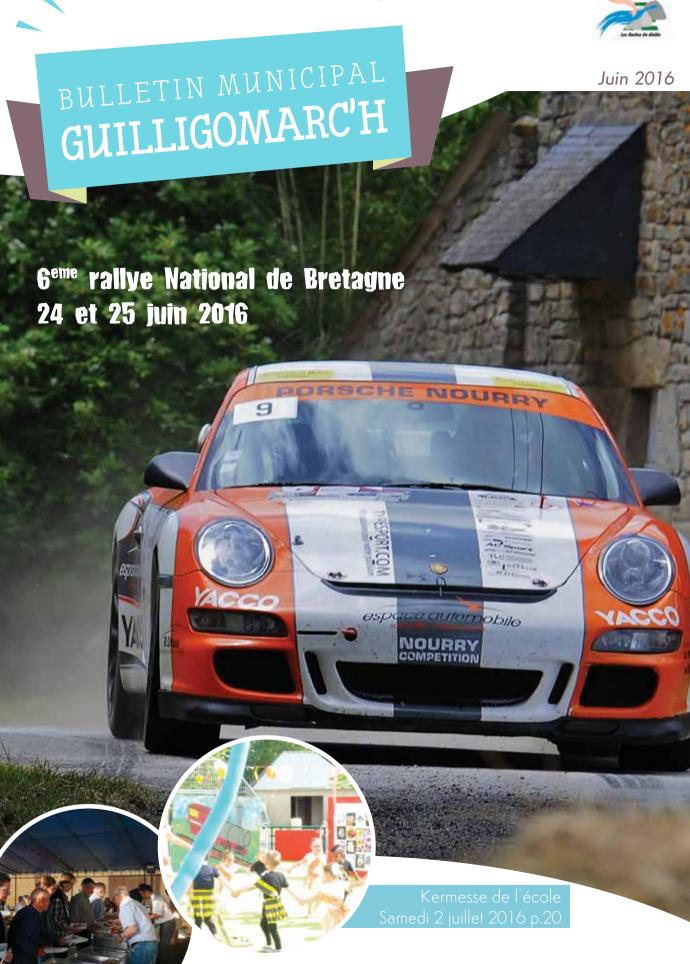


www.guilligomarch.com



Î Éditorial

À travers ce bulletin, je me réjouis de vous retrouver. L'occasion pour moi de vous faire part de nos réalisations, de nos inquiétudes mais aussi de nos projets et espérances car il ne faut



d'aucune manière céder au défaitisme et à la fatalité. Je m'y emploie avec toute mon énergie et mes convictions.

Au premier janvier 2016, nous sommes passés en régie pour la gestion de l'eau, avec l'aide de la ville de Quimperlé, cela s'est fait sans encombre, mais avec du travail supplémentaire en Mairie, pour la mise à jour des fichiers. J'espère que cette charge de travail portera ses fruits et fera que nous contiendrons le prix pour les années futures en vous gardant le même service. L'effort réalisé par les agriculteurs concernés par le périmètre de captage commence à donner des résultats, cela fait 4 ans que nous distribuons une eau aux normes sans dépassement, au niveau des nitrates.

Moment important de la vie communale, le budget 2016, a été voté et le compte administratif adopté. En cette période de baisse des dotations, nous devons être encore plus rigoureux, pour ne pas augmenter nos dépenses de fonctionnement. Cela se fait par exemple par des négociations avec nos fournisseurs pour limiter au maximum les dépenses. Notre capacité d'investissement passe par de tels efforts, mais aussi par une augmentation de 1,5% de nos taux, qui rapportera 3 000 euros à la commune cette année, cela représente le quart de la baisse des dotations de l'État, sans compter la suppression de l'aide à la voirie par le Conseil Départemental, qui représentait pour nos petites communes une somme très importante, mais surtout une incitation à entretenir notre réseau de voirie qui est une charge importante ramené à l'habitant par rapport à nos villes voisines.

Malgré cela nous ne baisserons pas les bras et continuerons à investir cette année mais surtout dans les années à venir, je pense à la Chapelle de Saint Éloi, mais aussi au futur lotissement Rue du Guernevez. En 2016 nous aménagerons, l'ancien secrétariat et la salle du conseil en salles pour les Temps d'Activités Périscolaires. Nous allons aussi renouveler notre parc d'ordinateurs à l'École et acquérir du matériel de vidéoprojection.

Nous avons créé un budget locaux commerciaux, nous laissant la possibilité de reprendre un commerce, nous savons que c'est important pour la vie et l'animation de la commune et pour notre centre bourg et contrairement à ce que pensent certains esprits chagrins, nous ne sommes pas dans l'immobilisme, et nous nous employons à trouver des solutions pour trouver un repreneur, même si c'est une affaire privée, et en sachant que les habitudes des nouvelles générations ne sont plus les mêmes et qu'il faut savoir s'adapter aux nouveaux modes de vie,

La fête de Saint Méven les 2 et 3 Juillet, ainsi que l'inauguration de la nouvelle mairie le Vendredi 17 juin, nous donneront l'occasion de nous retrouver pour des moments plus festifs de retrouvailles et de convivialité. Nul doute que le nouveau bureau du comité des fêtes ainsi que son président Bruno Morel sauront s'y employer pour y mettre de la bonne humeur.

Alain Follic, Maire de Guilligomarc'h



JUIN

Vendredi 24 et Samedi 25 : 6ème Rallye National de Bretagne

JUILLE

Samedi 2 : Kermesse École de la Fontaine à partir de 15h Samedi 2 : Apéritif et repas offerts par la municipalité à partir de 18h

Samedi 2 et Dimanche 3 : Fêtes de Saint Méven

Vendredi 22 : Concert vocal avec Clarisse Lavanant à la Chapelle St Éloi à 20h

Lundi 25 : Concert Lyrique à l'Église St Méven à 20h30

AOÛT

Dimanche 7 : Pardon de Notre-Dame de la Clarté de St Eloi à 10h30

Du Lundi 8 au dimanche 21 :

Exposition de peintures et sculptures de Joël Le Floc'h à la Chapelle St Eloi, chaque jour de 15h à 18h Samedi 27 :

Festival des RIAS - Cie «Groupe Tonne» à 11h11 puis 16h16 Festival des RIAS- Cie « Daraomai» à 12h33 puis 17h33

Festival des RIAS - Cie «Joe Sature et des joyeux osselets» à 14h33

SEPTEMBRE

Samedi 17 et Dimanche 18 : Visite et présentation de la Chapelle St Eloi pour les journées du Patrimoine Samedi 24 (matin) : Retrait des nouvelles cartes MATILIN à la bibliothèque (autour d'un café)

Dimanche 25 : Pardon de Saint Antoine à Saint Eloi

NOVEMBRE

Vendredi 11 : Cérémonie au monument aux morts à 11h



Édito 02 Agenda 02 Vie communale 03

Nouvelle mairie et logements locatifs Des nouvelles de l'école

Finances 08 Associations 14

6ème rallye nationale de Bretagne « Les Amis de la chapelle » « Solidarité - Transport » U.N.C : Anciens Combattants Centre de santé infirmier Comité de Saint - Méven Association des Parents d'élèves Le club du 3ème âge

Infos pratiques 22







Directeur de publication :
M' Alain Follic
Comité de rédaction :
M''me Magali Pelleter,
Les membres du Conseil Municipal,
Les membres des Associations,
M''me Viviane Jégo,
M' David Le Gloanec.
Réalisation et mise en page :
Studio Avanoumi

Imprimeur : Imprimerie Basse Bretagne, Label Imprimi vert et certifié Pefc, 350 exemplaires. Crédits photographiques : M' Jean-Pierre Guillou.

Mr David Le Gloanec,





La nouvelle mairie et les logements locatifs



Les travaux de la nouvelle mairie sont quasiment terminés. Le déménagement a eu lieu la première semaine de mai. Il reste quelques finitions à réaliser. D'un avis général, ce bâtiment est une réussite et correspond bien à notre demande.



Travaux, honoraires, assurances, mobilier, études	НТ	ттс
MAIRIE	664 468,75 €	797 040,48 €
2 logements BELLC PLUS	204 323,81 €	245 100,64 €
1 logement HENRIO	76 065,19 €	91 240,73 €
TOTAL : Plan de financement de l'opération	944 857,75 €	1 133 381,85 €



FINANCEURS	Montant de la subvention
État DETR	100 000,00 €
État - ministère de l'Intérieur	18 000 €
COCOPAQ : Grands projets communaux	80 000,00 €
COCOPAQ : Fonds de concours économies d'énergie	43 526,95 €
CG 29 Chaudière bois	8 267,00 €
ADEME Région Chaudière bois	8 267,00 €
LOGEMENTS CG29 délégué Etat subv Équipement 2 PLUS 1 PLAIO	7 600,00 €
LOGEMENTS Conseil Général Subv invest. Acquisition amélioration	41 050,00 €
COCOPAQ : Logements sociaux	17 000,00 €
TOTAL des aides publiques	323 710,95 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage	621 146,80 €
Emprunt MAIRIE	410 000,00 €
Emprunt LOGEMENTS Bellec PLUS	182 000,00 €
Emprunt LOGEMENTS Henrio PLAI	43 500,00 €
CDC Prime logements	3 300,00 €
Autofinancement	170 870,90 €





Bureau Accueil

Bureau de la Secrétaire de Mairie

Bureau du Maire

40 458,00 €

Remb TVA sur logements





Les travaux concernant les logements locatifs sont également achevés. Les 3 logements sont occupés par les locataires depuis 2 mois. Ils en sont très satisfaits.







Changement de la porte de classe des maternelles

En début d'année, pour des raisons de sécurité, la porte de la classe des maternelles a été changée. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise TLR de Guilligomarc'h.

Coût des travaux : 4 990,56 €.

Subvention fonds de concours énergétique: 623 €.



Rénovation du logement 4, rue du Scorff







Des travaux de peinture l'réalisés par l'entreprise CLEREN de Guilligomarc'hl ainsi que le changement de la VMC ont été réalisés.

Coût des travaux : 4 155 €.





◆ Projets 2016

 Aménagement des salles du secrétariat et du conseil de l'ancienne mairie en salles de TAPS (temps d'activités périscolaires).

Il a été prévu la somme de 48 000 € au budget primitif 2016 afin d'aménager ces 2 salles. Une demande de subvention sera faite auprès de la Préfecture afin de réaliser ces travaux.

 Bitumage des routes de Ty Nevez Kerguillerm et de Keriel

Coût prévisionnels des travaux : 21 169 €





• Rénovation de la Chapelle de St Éloi :

Le cabinet d'architecture a été choisi. Il s'agit du cabinet Vermeersch Le Bris de Fouesnant. Il proposera avec l'aide de son économiste un avant-projet des travaux à réaliser sur cet édifice.



• Aménagement du futur lotissement de Guernevez Les études sont en cours de réalisation par FIA (Finistère ingénierie assistance) et la SAFI afin de proposer un premier projet d'aménagement, aider à trouver un cabinet de géomètre mais aussi conseiller sur l'opportunité d'acquérir plus de terrains.





VIE COMMUNALE





◆ Des nouvelles de l'école...

Cette année, l'école compte 60 élèves de la petite section au CM2. L'équipe enseignante est inchangée : Émilie Guegan en maternelle, Sophie Pournain et Céline Burgaud en CP CE1 et Laurent TOQUIN en CE2 CM1 CM2 ainsi qu'à la direction. Pour la rentrée prochaine, nous prévoyons un effectif de 58 élèves.

Cette année encore, en plus des apprentissages quotidiens dans la classe, les enfants ont participé à différents projets qui leur ont permis d'élargir leurs connaissances en sciences, en arts visuels...

· Classe verte à Brasparts



Les élèves de cycle 3 se sont rendus à Brasparts durant 5 jours pour découvrir différents milieux naturels : le bocage, les landes et tourbières des Monts d'Arrée, le bois, le talus, le ruis-

seau, la mare. Ils ont aussi participé à la construction d'un talus.

Ce séjour a été une expérience très enrichissante en science mais aussi dans l'apprentissage de l'autonomie au quotidien. Les enfants et les adultes sont revenus ravis de cette semaine dans les Monts d'Arrée.

Après avoir visité l'exposition « Géants et méduses » de Paul Bloas à la Chapelle des Ursulines de Quimperlé, les élèves de CP-CE1 ont réalisé, eux-aussi, leurs « géants » et les ont affichés dans le bourg de Guilligomarc'h. À vous de les trouver avant que la pluie ne les emporte.



Classe des materne

• Maternelle Sortie Estran

Les plus petits sont allés découvrir les petites bêtes de l'Estran au Pouldu. Après le pique-nique, ils sont revenus en classe avec Delphine, l'animatrice de l'association Naturau fil pour observer de plus près les crabes et autres crevettes trouvés dans les rochers.



Portes Ouvertes

Une matinée « Portes ouvertes » a été organisée à l'école le samedi 28 mai. Les familles intéressées ont été accueillies de 10h30 à 12h pour visiter l'école et échanger avec les enseignants.



LES MENUS À LA CANTINE SCOLAIRE

Les menus ne seront plus distribués à l'école par le biais des cahiers.

En effet, ils sont imprimés en mairie et rarement distribués dans les cartables. ils restent tout de même accessibles via le site internet de la commune : www.guilligomarch.com



Zoom sur: TARIFS 2016



Le Conseil Municipal du 14 avril 2016 décide d'augmenter les taux des taxes locales de 1,5 % soit pour 2016 :

• Taxe d'habitation : 11,74 %

• Taxe foncière sur le bâti : 16,07 %

• Taxe foncière sur le non-bâti : 42,07 %

Ce qui représente un produit fiscal attendu en 2016 de 210 729 € pour la commune.

Le produit fiscal assuré par les trois taxes locales directes est de 228 322 €.

Le Conseil Municipal du 3 décembre 2015 a fixé les taxes et tarifs suivants pour 2016 :

Eau potable - Tarifs HT:

• Prime fixe annuelle : 68 €

• 1 ère tranche : 0 à 500 m3/an : 1,28 \in /m³

• 2ème tranche : au-delà de 500 m3/an : 0,85 €/m³

Eau potable - Branchements HT:

	0.10/01	0.01/00	0.00/10	0.10/10
	Ø 19/25	Ø 24/32	Ø 33/40	Ø 42/50
Tranchée jusqu'à 5,00 ml	765€	794€	875€	906€
Fourniture compteur + taxe SIM	46€	54€	155€	221€
Fourniture canne de puisage	31 €	31€	31€	31€
Fourniture citerneau avec robinet arrêt + clapet antipol- lution	99 €	139€	538 €	591€
Soit branche- ment complet HT	941 €	1018€	1 599 €	1 749 €
Plus-value par ml supplémen- taire	25€	25,50€	26€	27 €

Redevance assainissement collectif

Abonnement annuel - forfait : 58,00 €
1ère tranche : 0 à 100 m³/an : 0,85 €/m³

• **2**^{ème} **tranche** : au-delà de 100 m³/an : 0,48 €/m³

Fourniture et pose d'un compteur en lotissement HT

Citerneau en place :101,00 €

• Citerneau à poser : 224,00 €

• Déplacement : 0,39 €/km

Ouverture ou fermeture d'un branchement HT

• Main d'œuvre : 29,00 €

• Déplacement : 0,39 €/km

Autres tarifs toujours en vigueur pour 2016 :

Assainissement collectif - PAC

 Participation pour le financement de l'assainissement collectif : 2290,00 €

Cantine scolaire

Enfants : 2,50 € le repas
Adultes : 5,00 € le repas

Garderie scolaire

• 7h à 8h30 et 17h30 à 19h par demi-heure : 0,50 €

• 8h30 à 8h50 et 16h40 à 17h : gratuit

• 17h à 17h30 avec goûter : 0,65 €

• **Pénalités** : le 1/4 h après 19h : 5,00 €

Taxe d'aménagement sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments nécessitant une autorisation d'urbanisme :

• Part communale 2 %

• Abris de jardin de moins de 20 m² exonérés

Photocopies mairie

• Noir et blanc A4 : 0,20 €

• Noir et blanc A3 : 0,30 €

• Couleur A4 : 0,50 €

• Couleur A3 : 1,00 €

SUBVENTIONS ACCORDÉES

SUBVENTIONS AUX FAMILLES

Le Conseil municipal du 14 avril 2016, après en avoir délibéré, donne son accord pour la subvention suivante : tout collégien qui part en voyage éducati∫ avec le collège bénéficie **d'une subvention de 35 €**. Cette subvention est versée directement à la ſamille et non plus au collège comme précédemment (voir modalités pratiques en Mairie).

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU TRAVAUX DE VOIRIE : COURS ET ACCÈS

Le Conseil municipal du 14 avril 2016, après en avoir délibéré :

- > Fixe comme suit, à compter de la présente délibération, la participation de la commune aux travaux de voirie cours et accès :
- Maison neuve ou réhabilitée : 12 € par m² dans la limite de 50 m².
 - Dans le cadre d'un permis de construire pour une résidence principale (hors extension, véranda, changement de destination ...).
 - Valable une fois par le détenteur du permis de construire.
 - Dans un délai de 10 ans à compter de l'arrêté accordant le permis de construire.
- > Décide que le versement de cette participation se [era par mandat administratif sur présentation de l'arrêté de permis de construire et de la facture des travaux certifiée acquittée par l'entreprise et portant mention du mode de paiement.



CA 2015 Fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015		
Charges à caractère général	138 916,72 €	21,47%
Charges de personnel	228 625,44 €	35,33%
Autres charges de gestion courante	68 291,06 €	10,55%
Charges financières	32 065,11 €	4,95%
Opérations d'ordre liées aux cessions	360,00 €	0,06%
Virement à la section investissement	178 877,40 €	27,64%
TOTAL	647 135,73 €	100%

RECETTES DE FONCTIONNEM	ENT 2015	
Atténuation de charges	23 735,45 €	3,67%
Produits des services	24 224,30 €	3,74%
Impôts et taxes	380 432,53 €	58,79%
Dotations, subventions et participations	138 041,29 €	21,33%
Revenus des immeubles	74 581,45 €	11,52%
Autres produits de gestion courante	5 752,28 €	0,89%
Produits financiers	8,43 €	0,00%
Produits exceptionnels	360,00 €	0,06%
TOTAL	647 135,73 €	100%

CA 2015 Investissement

Remboursement des emprunts Dépôts et cautionnements reçus Nouvelle Mairie Logements locatifs Achat de matériel / mobilier Ecole (ordinateurs, vélos, matériel TAPS) Travaux de voirie (routes Guerlé et Ty Nevez Keriot) Travaux Mairie et bâtiments communaux (portail, préau à l'école) solde d'exécution négatif reporté de 2014 TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015 Fonds compensation TVA Virement de la section fonctionnement Subvention Nouvelle Mairie Subvention Logements Locatifs Emprunt Nouvelle Mairie et Logements Locatifs Dépôt et cautionnement reçus	82 649,82 € 574,55 € 496 788,97 € 271 607,96 € 2 897,50 € 27 642,79 € 44 882,76 € 109 127,19 € 1 036 171,54 €	7,98% 0,06% 47,94% 26,21% 0,28% 2,67% 4,33% 10,53%
Nouvelle Mairie Logements locatifs Achat de matériel / mobilier Ecole (ordinateurs, vélos, matériel TAPS) Travaux de voirie (routes Guerlé et Ty Nevez Keriot) Travaux Mairie et bâtiments communaux (portail, préau à l'école) solde d'exécution négatif reporté de 2014 TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015 Fonds compensation TVA Virement de la section fonctionnement Subvention Nouvelle Mairie Subvention Logements Locatifs Emprunt Nouvelle Mairie et Logements Locatifs Dépôt et cautionnement reçus	496 788,97 € 271 607,96 € 2 897,50 € 27 642,79 € 44 882,76 € 109 127,19 €	47,94% 26,21% 0,28% 2,67% 4,33% 10,53%
Logements locatifs Achat de matériel / mobilier Ecole (ordinateurs, vélos, matériel TAPS) Travaux de voirie (routes Guerlé et Ty Nevez Keriot) Travaux Mairie et bâtiments communaux (portail, préau à l'école) solde d'exécution négatif reporté de 2014 TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015 Fonds compensation TVA Virement de la section fonctionnement Subvention Nouvelle Mairie Subvention Logements Locatifs Emprunt Nouvelle Mairie et Logements Locatifs Dépôt et cautionnement reçus	271 607,96 € 2 897,50 € 27 642,79 € 44 882,76 € 109 127,19 €	26,21% 0,28% 2,67% 4,33% 10,53%
Achat de matériel / mobilier Ecole (ordinateurs, vélos, matériel TAPS) Travaux de voirie (routes Guerlé et Ty Nevez Keriot) Travaux Mairie et bâtiments communaux (portail, préau à l'école) solde d'exécution négatif reporté de 2014 TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015 Fonds compensation TVA Virement de la section fonctionnement Subvention Nouvelle Mairie Subvention Logements Locatifs Emprunt Nouvelle Mairie et Logements Locatifs Dépôt et cautionnement reçus	2 897,50 € 27 642,79 € 44 882,76 € 109 127,19 €	0,28% 2,67% 4,33% 10,53%
Travaux de voirie (routes Guerlé et Ty Nevez Keriot) Travaux Mairie et bâtiments communaux (portail, préau à l'école) solde d'exécution négatif reporté de 2014 TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015 Fonds compensation TVA Virement de la section fonctionnement Subvention Nouvelle Mairie Subvention Logements Locatifs Emprunt Nouvelle Mairie et Logements Locatifs Dépôt et cautionnement reçus	27 642,79 € 44 882,76 € 109 127,19 €	2,67% 4,33% 10,53%
Travaux Mairie et bâtiments communaux (portail, préau à l'école) solde d'exécution négatif reporté de 2014 TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015 Fonds compensation TVA Virement de la section fonctionnement Subvention Nouvelle Mairie Subvention Logements Locatifs Emprunt Nouvelle Mairie et Logements Locatifs Dépôt et cautionnement reçus	44 882,76 € 109 127,19 €	4,33% 10,53%
solde d'exécution négatif reporté de 2014 TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015 Fonds compensation TVA Virement de la section fonctionnement Subvention Nouvelle Mairie Subvention Logements Locatifs Emprunt Nouvelle Mairie et Logements Locatifs Dépôt et cautionnement reçus	109 127,19 €	10,53%
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015 Fonds compensation TVA Virement de la section fonctionnement Subvention Nouvelle Mairie Subvention Logements Locatifs Emprunt Nouvelle Mairie et Logements Locatifs Dépôt et cautionnement reçus	•	
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015 Fonds compensation TVA Virement de la section fonctionnement Subvention Nouvelle Mairie Subvention Logements Locatifs Emprunt Nouvelle Mairie et Logements Locatifs Dépôt et cautionnement reçus	1 036 171,54€	100%
Fonds compensation TVA Virement de la section fonctionnement Subvention Nouvelle Mairie Subvention Logements Locatifs Emprunt Nouvelle Mairie et Logements Locatifs Dépôt et cautionnement reçus		
Virement de la section fonctionnement Subvention Nouvelle Mairie Subvention Logements Locatifs Emprunt Nouvelle Mairie et Logements Locatifs Dépôt et cautionnement reçus		
Subvention Nouvelle Mairie Subvention Logements Locatifs Emprunt Nouvelle Mairie et Logements Locatifs Dépôt et cautionnement reçus	19 549,62 €	2,14%
Subvention Logements Locatifs Emprunt Nouvelle Mairie et Logements Locatifs Dépôt et cautionnement reçus	141 798,89 €	15,56%
Emprunt Nouvelle Mairie et Logements Locatifs Dépôt et cautionnement reçus	0,00 €	0,00%
Dépôt et cautionnement reçus	6 455,00 €	0,71%
	701 372,00 €	76,94%
	430,73 €	0,05%
Subv. Travaux Mairie et bâtiments communaux	15 254,00 €	1,67%
Subvention Travaux de voirie	20 503,32 €	2,25%
Autres immo corporelles		•
Opérations d'ordre liées aux cessions	5 824,71 €	0,64%
TOTAL		0,64% 0,04%

BP 2016 Fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTI	ONNEMENT 20	016
Charges à caractère général	159 820,00 €	25,04%
Charges de personnel	245 059,00 €	38,40%
Dépenses imprévues	1 200,00 €	0,19%
Virement à la section d'investissement	126 827,10 €	19,87%
Autres charges de gestion courante	70 925,90 €	11,11%
Charges financières	34 405,00 €	5,39%
TOTAL	638 237 €	100%

RECETTES DE FONCT	IONNEMENT 20	16
Atténuation de charges	25 934,00 €	4,06%
Produits des services	28 960,00 €	4,54%
Impôts et taxes	371 536,00 €	58,21%
Dotations, subventions et participations	118 427,00 €	18,56%
Revenus des immeubles	87 780,00 €	13,75%
Autres produits de gestion courante	5 600,00 €	0,88%
TOTAL	638 237 €	100%

BP * : Budget Primitif

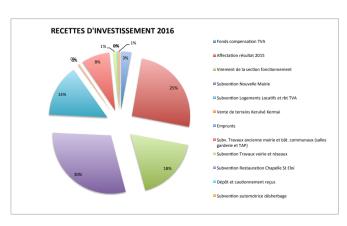
CA* : Compte Administratif

BP 2016 Investissement

DÉPENSES D'INVESTIS	SEMENT 2016	
Remboursement des emprunts	98 700,00 €	13,92%
Dépôts et cautionnements	351,00 €	0,05%
Dépenses imprévues	45 700,00 €	6,45%
Nouvelle Mairie (reliquat 2015 + mobilier et matériel de bureau et inf)	185 200,00 €	26,13%
Logements locatifs	47 609,00 €	6,72%
Achat de matériel / mobilier Ecole + bibliothèque (PC, vidéoprojecteur)	5 000,00 €	0,71%
Achat d'un chapiteau	4 200,00 €	0,59%
Achat d'une automotrice désher- bage	15 600,00 €	2,20%
Travaux de voirie (Ty Nevez Kerguillerm et Keriel)	30 000,00 €	4,23%
Travaux de voirie (éclairage Stang- Ar-Pont)	1 944,00 €	0,27%
Travaux ancienne mairie (création salles garderie et TAPS)	48 000,00 €	6,77%
Restauration Chapelle de St Eloi	22 000,00 €	3,10%
Installation battants 2 cloches Eglise ST Méven	2 307,00 €	0,33%
Aménagement bourg (réseaux devant nouvelle mairie)	3 400,00 €	0,48%
Lotissement rue de Guernevez	74 215,25 €	10,47%
Solde d'exécution reporté	124 625,25 €	17,58%
TOTAL	<i>7</i> 08 851, <i>5</i> 0 €	100%

10174	7 00 001,00 0 100%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016	■ Remboursement des emprunts ■ Dépôts et cautionnements
18%	■ Dépenses imprévues ■ Nouvelle Mairie (reliquat 2015 + mobilier et matériel de bureau et inf)
0%	■ Logements locatifs ■ Achat de matériel / mobilier Ecole + bibliothèque (PC, vidéoprojecteur) ■ Achat d'un chapiteau
10%	Achat d'une automotrice désherbage Travaux de voirie (Ty Nevez Kerguillerm et Keriel)
0%	Travaux de voirie (éclairage Stang-Ar-Pont)
26%	Travaux ancienne mairie (création salles garderie et TAP) Restauration Chapelle de St Eloi
7%	■ Installation battants 2 cloches Eglise ST Méven
0% 4%	Aménagement bourg (réseaux devant nouvelle mairie)
2% 1%	Lotissement rue de Guernevez Solde d'exécution reporté
1/0 🗇	

RECETTES D'INVESTI	SSEMENT 2016	
Fonds compensation TVA	19 598,00 €	2,76%
Affectation résultat 2015	178 877,40 €	25,23%
Virement de la section fonc- tionnement	126 827,10 €	17,89%
Subvention Nouvelle Mairie	211 526,00 €	29,84%
Subvention Logements Locatifs et rbt TVA	102 467,00 €	14,46%
Vente de terrains Kerulvé Kermai	2 720,00 €	0,38%
Emprunts	0,00 €	0,00%
Subvention Travaux ancienne mairie et bât. communaux (salles garderie et TAPS)	55 229,00 €	7,79%
Subvention Travaux voirie et réseaux	6 553,00 €	0,92%
Subvention Restauration Cha- pelle St Eloi	0,00 €	0,00%
Dépôt et cautionnement reçus	1 454,00 €	0,21%
Subvention automotrice dés- herbage	3 600,00 €	0,51%
TOTAL	<i>7</i> 08 851, <i>5</i> 0 €	100%





Gestion de l'eau : en régie par la Mairie depuis le 1^{er} janvier 2016

En décembre 2015, le conseil municipal a décidé de faire reprendre par la mairie, en régie, la gestion des services de production et de distribution d'eau potable.

Ceci, naturellement, a été décidé en vue de faire baisser le coût du mêtre cube d'eau potable pour chaque habitant tout en s'assurant d'un service efficace, notamment en cas de panne sur le réseau.

C'est la ville de Quimperlé, son service des Eaux plus exactement, qui dorénavant sera notre interlocuteur, tant pour les questions de production que de distribution. Votre mairie en revanche deviendra votre interlocuteur pour la facturation.

La saison 2015-2016 est donc la période charnière entre l'ancien prestataire (VÉOLIA) et le nouveau prestataire (Syndicat mixte de Production d'eau de Quimperlé).

Vous avez reçu en janvier dernier la dernière facture de VÉOLIA qui solde votre consommation 2015.

Vous recevrez à l'été prochain une facture qui détaillera l'acompte, l'abonnement semestriel et l'estimation de votre consommation pour les six premiers mois de 2016.

Le règlement du service ainsi que les documents relatifs à l'eau et l'assainissement sont consultables sur le site Internet de la commune (www.guilligomarch.com). En mairie, les documents sont également disponibles.



Contact -

Pour des réalisations de travaux de branchement, fourniture ou pose d'un compteur :

Connectez-vous sur :

eau-assainissement@ville-quimperle.fr ou appelez le 02 98 96 37 59

Pour des questions relevant de la gestion des abonnés (abonnement, relève des compteurs, facturation de la consommation, prélèvement automatique..)

Connectez-vous sur :

abonnes.eau@ville-quimperle.fr ou appelez le 02 98 96 37 46

En cas de panne, le service des eaux de Quimperlé dispose d'un numéro d'astreinte :

H 24 et 7J/7 au 06 84 79 24 66

Si vous souhaitez continuer à régler mensuellement votre facture d'eau ou si vous souhaitez continuer à opter pour le prélèvement automatique sur votre compte, vous pouvez naturellement toujours le faire en vous adressant à la mairie qui vous remettra le formulaire ad-hoc à remplir.

◆ Ne les laissez pas sombrer dans l'oubli!

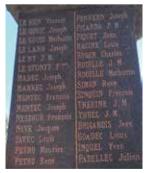
En semaine 45, soit du 7 au 12 novembre 2016, une exposition provisoire se tiendra dans notre nouvelle mairie. Elle aura pour but de faire découvrir nos 62 poilus de 14-18 dont les noms sont inscrits sur notre monument aux morts.

Si vous disposez chez vous de lettres, décorations, photographies ou souvenirs de cette période et qui concernent l'un de vos aïeux, ancien soldat de la Grande Guerre, prenez contact avec la mairie pour que vous puissiez les exposer et en faire profiter autrui.

Notre devoir de mémoire consiste à ne pas les oublier afin que leur sacrifice ne soit pas vain!



Philippe Aubanton - Conseiller municipal



Salara Sa	PARTY VICTOR
ALLANG Yes	WHIT PIES
ANSEE Jose	COUNTRIPY You
ANGES Jasseh	ERLOU Ahim
ANDRE Mesus	ERLOD Joseph
AUTRIT Legen	EBLO Jumpies
BELLETIZES: Proper	ERLEUGICE Matherine
BOUNGLAS Modern	THIAFF Just
EEEARDE Jayen	INCOME Year
CAZHET LAND	JEAT NOT LIVE
CHAVEE F M.	LE GALL L
SORR Joseph	Lit Skill, Plant
EVENO Loca	LE CALL P. M.
Thirds Yes	LK SALL Joseph
Towns Law	La Clinks Lygin
SARTIEL S. H.	Le balli Meharip
and the same of th	The second secon









◆ Cérémonie du 8 mai

Avec une belle ponctualité, une soixantaine de Guilligomarc'hois se sont rassemblés ce 8 mai à 11 heures, devant la nouvelle mairie.

Le temps était clément et la pluie ne nous a pas dérangés.

Nous nous sommes déplacés jusqu'au monument aux morts, emmenés par notre porte-drapeau Jean Hélou. Notre maire et une jeune fille de la commune ont déposé une gerbe de fleurs au monument aux morts pour honorer nos anciens.

Le message du secrétaire d'État aux anciens combattants a été lu par Alain Follic, nous invitant à réfléchir aux sacrifices suprêmes de ceux qui ne sont pas revenus vivants de la seconde guerre mondiale.

Avec une certaine émotion, nous avons écouté la sonnerie « aux morts » suivie d'une minute de silence puis de l'hymne national.

À noter qu'Alain Joubreil qui avait judicieusement emporté son saxophone, a accompagné la « sonnerie aux morts » par sa douce et émouvante mélodie. Puis, trois enfants de nos écoles ont lu la célèbre poésie « Liberté » de Paul Eluard, signe ô combien tangible que la jeune génération est concernée par le devoir de mémoire.

Enfin, Pierre Calvar, président de l'Union Nationale des Combattants de Guilligomarc h, a tenu à rendre un hommage particulier au 60ème anniversaire des rappelés d'Algérie (lire son texte dans ce bulletin municipal page 18).

Les Guilligomarc'hois se sont ensuite déplacés jusqu'à la salle de la cantine où une collation a été servie. À cette occasion, Pierre Calvar s'est fait remettre par Monsieur Durand, président départemental honoraire de l'Union Nationale des Combattants, la médaille d'or du Djebel.

L'assemblée s'est disloquée vers treize heures, après quelques moments de convivialité autour du verre de l'amitié.

Nous avons accompli notre devoir de mémoire en honorant nos anciens morts pour notre liberté.



◆Concert lyrique

À l'occasion de son stage d'été à la cour de Kerlarec, l'ensemble « An Die Musik » donnera le 25 Juillet 2016, à 20h30, un concert à l'église St-Méven à Guilligomar'ch.

Ces soirées lyriques ont pour but de donner à de jeunes artistes, l'opportunité de se produire en public et de faire découvrir ainsi les grandes œuvres du répertoire lyrique.

Purcell, Haendel, Mozart, Puccini, Schubert, et d'autres grands compositeurs seront à l'affiche.

Cet ensemble est dirigé par Françoise Dumé, artiste lyrique.

Une belle soirée en perspective, à ne pas manquer pour ce rendez-vous estival et enchanteur que ce groupe nous donne depuis 2011.



Entrée libre.

D'autres concerts sont prévus dans la région.

- Le 26 Juillet au Pouldu, à l'église Notre Dame de la Paix.
- Le 28 Juillet à Quimperlé, à l'église Notre Dame de l'Assomption.

Chèque-Sport 2016/2017 : pour bouger sans se ruiner!

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque-sport pour inciter les jeunes de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide!

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre un Chèquesport d'un montant de 15€, destiné aux sporti∫s et sportives âgé-e-s de 16 à 19 ans. Ainsi, chaque année, plus de 25 000 jeunes bénéficient du Chèque-Sport et réduisent de 15€ le coût de l'adhésion dans leur club.

Cette année encore, à compter du 1 er juin, les jeunes né-e-s en 1998, 1999, 2000 et 2001 peuvent retirer leur Chèque-sport sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport et le faire valoir auprès des clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons affiliés à une fédération, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL) et service sportif proposé par une collectivité (cours de natation de la piscine municipale par exemple).

Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.





Toutes les infos sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport



Quimperlé Communauté soutient les élèves au quotidien



En plus des centres de loisirs qu'elle gère toute l'année, la Communauté d'agglomération accompagne les élèves du territoire dans leur construction. Voici cinq exemples de ses actions en faveur de sa jeunesse

Les Aquapaq: Pour que chaque enfant sache nager Les deux piscines communautaires accueillent des séances de natation scolaire. Dans le primaire, une centaine de classes sont concernées, de la grande section maternelle au CE2. L'Aquapaq de Quimperlé accueille aussi une vingtaine de classes du secondaire. Quimperlé Communauté collabore avec l'Éducation Nationale sur la natation.

La Communauté d'agglomération permet la pratique du nautisme scolaire :

La communauté d'agglomération participe activement à la mise en place du nautisme scolaire qui recouvre l'apprentissage de la voile, du kayak et du surſ, activités pratiquées. Sont concernées des classes allant du CE2 au CM2. Le soutien de Quimperlé communauté prend plusieurs ſormes. D'abord le versement d'une subvention à la séance par élève ſprès de 20000 € par an). La prise en charge du transport des écoles vers les bases nautiques ſenviron 25000 € par an). Mais aussi la ſormation des instituteurs à l'encadrement sur plan d'eau. Sans oublier l'organisation d'un challenge nautique scolaire sur une journée, au mois de juin. À leur entrée en sixième, deux tiers des élèves du territoire ont bénéſicié des sorties nautiques.

Faciliter l'accès à la musique à l'école primaire :

Les trois « intervenants musiciens » de Quimperlé Communauté interviennent en milieu scolaire pour permettre à un grand nombre d'enfants de découvrir la musique. L'enfant va acquérir des compétences grâce à une diversité d'activités musicales. La création sonore et la pratique vocale en sont des axes forts. Des moments centrés sur le rythme ou sur l'écoute active permettent d'entrer en contact avec la musique. L'enfant va s'ouvrir à d'autres cultures et à des styles musicaux différents.







Quimperlé Communauté soutient le cinéma scolaire :

Quimperlé Communauté soutient les deux salles de cinéma de son territoire, le Kerfany à Moëlan-sur-Mer, et La Bobine à Quimperlé. Toutes deux sont classées Cinéma Art et Essai, labellisées Jeune Public. Pour faciliter l'accès aux séances scolaires, Quimperlé Communauté verse une subvention de fonctionnement aux deux cinémas pour diminuer le tarif scolaire et prend en charge le transport des élèves (maternelles et primaires) vers les deux cinémas du territoire.

Dis-moi ton livre, pour favoriser la lecture et les échanges :

Proposé par Matilin, le réseau des bibliothèques de Quimperlé Communauté, en partenariat avec l'Inspection académique, le voyage-lecture Dis-moi ton livre permet aux élèves de découvrir, lire, débattre, et de réaliser des travaux autour d'une sélection de 25 livres, classés en cinq groupes d'âge et empruntant à tous les genres : conte, romans, bandes dessinées, etc. Au terme de ce «parcours découverte», les enfants votent pour leur livre préféré. L'aventure se conclut à Doëlan, mi-juin, lors du festival Rêves d'Océans. Les élèves peuvent alors rencontrer des auteurs et illustrateurs dont ils ont lu les œuvres.





◆ 6^{ème} RALLYE NATIONAL DE BRETAGNE 24 & 25 JUIN 2016

La 6^{ème} édition du Rallye national de Bretagne se déroulera les 24 et 25 Juin 2016.

Le départ sera donné de Plouay, le vendredi 24 Juin avec 2 épreuves chronométrées sur St-Yves

Bubry et une épreuve spectacle sur le boulevard des championnats du monde que les concurrents vont faire 2 fois à 19h et 22h45, avec un spectacle pyrotechnique.

Le samedi 25 Juin, le rallye passe sur notre commune :

L'épreuve des Roches du Diable, qui cette année est rallongée et passe de 10 à 19 kms. Le départ sera donné devant la chapelle St Julien. Les concurrents passeront à 3 reprises à partir de 11h20 pour la 1ère voiture, puis à 14h15 et 17h08.

Pour des questions de sécurité, et de mise en place, la route sera fermée de 9h30 à 20h.

Les concurrents passent

ensuite sur les communes de Meslan, Berné, Kernascléden, Lignol, et Inquiniel.

L'arrivée sera jugée à Plouay sur l'esplanade à 18h45 pour la 1^{ère} voiture et la soirée sera animée par une soirée Rock.



	Samedi 25 Juin 2016	- ITINÉRA	IRES et CO	NTRÔLES_		
CH/ES	Lieu	Distance ES	Distance Liaison	Distance Total	T.I.	1 ^{ère} voiture (VHC)
	Départ Etape 2					
CH 4B	Sortie PR - Entrée Assistance - Plouay			33,25	00h00	10h45
	Assistance C (Plouay)	9,3	23,95	33,25		
CH 4C	Sortie Assistance - Plouay			33,25	00h20	11hO5
RZ3	Ravitaillement	9,3	23,95	33,25		
KZ3	Prochain ravitaillement	42,6	41,1	83,7		
CH 5	Avant ES 5		9,7	9,7	00h 1 5	11h2O
DES 5	Les Roches du Diable	18,4		28,1		11h23
CH 6	Avant ES 6		11,6	39,7	00h35	11h58
DES 6	Le Scorff	13,4		53,1		12h01
CH 7	Avant ES 7		8,6	61,7	00h25	12h26
DES 7	Lignol	10,8		72,5		12h29
CH 7A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		11,2	83,7	00h30	12h59
	Regroupement (Plouay)					
CH 7B	Sortie PR - Entrée Assistance - Plouay			83,7	00h40	13h39
-	Assistance D (Plouay)	42,6	41,1	83,7		
CH 7C	Sortie Assistance - Plouay			83,7	00h20	13h59
	Ravitaillement	42,6	41,1	83,7		
RZ4	Prochain ravitaillement	42,6	41,1	83,7		Z-SA
CH 8	Avant ES 8		9,7	9,7	00h15	14h14
DES 8	Les Roches du Diable	18,4		28,1		14h17
CH 9	Avant ES 9		11,6	39,7	00h35	14h52
DES 9	Le Scorff	13,4		53,1		14h55
CH 10	Avant ES 10	-	8,6	61,7	00h25	15h20
DES 10	Lignol	10,8		72,5	-	15h23
CH 10A	Entrée Parc Regroupement - Plouay	-	11,2	83,7	00h30	15h53
	Regroupement (Plouay)	-			-	
CH 10B	Sortie PR - Entrée Assistance - Plouay	-		83,7	00h40	16h33
	Assistance E (Plouay)	42,6	41,1	83,7		
CH 10C	Sortie Assistance - Plouay	-		83,7	00h20	16h53
	Ravitaillement	42,6	41,1	83,7		
RZ5	Prochain ravitaillement	42,6	41,1	83,7		
CH 11	Avant ES 11		9,7	9,7	00h 1 5	17h08
DES 11	Les Roches du Diable	18,4		28,1		1 <i>7</i> h11
CH 12	Avant ES 12		11,6	39,7	00h35	1 <i>7</i> h46
DES 12	Le Scorff	13,4		53,1		1 <i>7</i> h49
CH 13	Avant ES 13	-	8,6	61,7	00h25	18h14
DES 13	Lignol	10,8		72,5		18h1 <i>7</i>
CH 13A	Entrée Parc Fermé - Plouay		11,2	83,7	00h30	18h4 <i>7</i>
•	Parc fermé - Plouay					





◆ ÉPREUVE SPÉCIALE : 6^{ÈME} RALLYE AUTOMOBILE DE BRETAGNE RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Guilligomarc'h

- VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L 2213-1 et L 2213-2-2;
- VU le Code de la Route et notamment ses articles R-411;
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982;
- VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la Route :
- VU l'arrêté interministériel Livre I 8^{ème} partie sur la signalisation temporaire;
- VU la demande présentée par M^r Max Martineau, Président du Rallye National de Bretagne,
- Considérant qu'à l'occasion du passage du 6ème Rallye automobile organisé par le Rallye National de Bretagne le samedi 25 juin 2016, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules de toutes catégories, notamment durant l'épreuve spéciale « ES 5-8-11 Les Roches du Diable »;
- Considérant que les organisateurs ont informé les riverains concernés par le circuit, notamment les artisans, les agriculteurs et les propriétaires de gîtes;

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2016-008

ARTICLE 1 : La circulation de tous véhicules et des piétons sera INTERDITE le SAMEDI 25 JUIN 2016 pendant toute la durées des épreuves, soit de 9h30 à 20h, sur les Voies Communales suivantes :

n° 2 : Bourg / Ty-Meur, n° 204 : Commananchou, n° 310 : Coat-Kerloas, n° 311 : Kerguillerm, n° 2 : Ty-Nevez-Kerguillerm, n° 201 : Kerouannec, n° 312 : Muriou, D222, n° 6 : Stang-ar-Pont / Pont-Neuf, n° 4 : Les Roches du Diable.

Aucun stationnement ne sera autorisé sur les abords de ces voies.

ARTICLE 2 : Les organisateurs assureront la gestion de la circulation des riverains en fonction des différents arrêts de course

ARTICLE 3 : La circulation se [era, à destination ou en provenance de :

- Meslan : VC n° 7, via Pont-Nivino et la D n° 769.
- Locunolé : D n° 222 via Arzano
- Plouay: au sud par le VC n° 7 et nord par le D n° 222 et la D n° 769.

ARTICLE 4: Pour permettre l'application des présentes dispositions, les organisateurs apposeront la signalisation réglementaire et prendront toutes les autres mesures nécessaires au bon déroulement de la course. Ils restent seuls responsables de la sécurité sur la totalité du tracé de la course. .../...

ARTICLE 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ARZANO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



◆ Association « les Amis de la chapelle Notre-Dame de la Clarté de Saint-Éloi »



Activités à venir pour 2016 :

- Deux séances de nettoyage : en mai et en juin, pour préparer la saison estivale.
- La participation aux activités de la commune dans la mesure où le site de la chapelle sera concerné
- Un concert vocal avec Clarisse Lavanant le vendredi 22 juillet à 20h dans la chapelle.
- Le pardon de Notre-Dame de La Clarté le dimanche 7 août, procession depuis la fontaine à 10h30 puis la messe à 11h Repas de crêpes servi sous chapiteau
- Une exposition de peintures et sculptures de Joël Le Floc'h du 8 au 21 août dans la chapelle, chaque jour de 15h à 18h.
- Des visites et présentations de la chapelle pour les

- journées du Patrimoine, les 17 et 18 septembre le pardon de Saint Antoine le 25 septembre.
- D'autres activités seront proposées pour l'année scolaire 2016-2017.

Appels - Besoins

L'association (ait à nouveau appel à tous ceux qui connaîtraient des anecdotes, des documents ou des archives sur la chapelle, les pardons et le village de Saint-Éloi. L'association remercie tous les bénévoles qui assurent un travail discret mais très efficace pour son fonctionnement, tant dans les séances de nettoyage que pour la préparation et l'organisation du pardon.

◆Association « Solidarité - Transport »



L'association « SOLIDARITÉ - TRANSPORT », présidée par Christrian Lirot d'Arzano propose à ses adhérents deux types d'activité : le transport à la demande et des randonnées pédestres.

L'équipe «Solidarité - Transport» de Guilligomarc'h dont l'activité est coordonnée par Francis Stanguennec est constituée de quatre chauffeurs : Marie Thérèse Hello, Marie Thérèse Lavolé, Louisette le Lan et Antoine Mentec.

L'année passée les chauffeurs ont parcouru 3 750 km pour une quinzaine de personnes transportées plus ou moins régulièrement ; ce qui représente l'activité la

plus importante, et de loin, des communes du canton d'Arzano. Le transport est réalisé par des bénévoles. Il est demandé aux personnes transportées une participation de 0,40€/km ainsi qu'un droit d'adhésion de 3€/an. Chaque adhérent reçois un planning de prise en charge ainsi que les références téléphoniques de chaque chauffeur.

Pour accéder aux services de Solidarité - Transport, il suffit de contacter la mairie de Guilligomarc'h qui transmettra aux responsables. Par ailleurs l'activité «randonnées» réalise des sorties régulièrement. L'activité s'adresse aux personnes de tous âges et de niveau divers.



Pour tous renseignements complémentaires , prière de s'adresser à la référente locale, Marie Louise Le Bruchec au 02 98 71 75 22





U.N.C : Anciens Combattants

C'ÉTAIT IL Y A SOIXANTE ANS...

L'année 1956 fut l'année des rappelés en Algérie. J'ai souhaité revenir sur cet événement. Cette mobilisation partielle fut l'œuvre du gouvernement, le 12 avril 1956. On s'y attendait, vu la dégradation de la situation en Algérie. Aux élections législatives, du 2 janvier 1956, on nous annonçait la paix, et pour la fin juillet, nous étions 200 000 jeunes rappelés pour la pacification en Algérie.

Mais déjà, depuis un an, les familles vivaient dans l'angoisse. Les jeunes du contingent n'étaient pas libérés, ils étaient maintenus, certains l'ont été jusqu'à 32 mois en Algérie. Et maintenant, c'était de nouveau le rappel des classes 52-53, des jeunes de 22-23 ans.

Il faut avoir vécu cette période pour comprendre, mais je ne veux pas la comparer à celle de 39-45, mais néanmoins, nous mesurons l'inquiétude, l'angoisse des parents. La presse rapportait divers événements - des embuscades, des attaques de postes...- elle indiquait l'endroit avec les tués et les blessés, et parfois c'était là qu'était leur fils....c'était un drame pour les familles. Nous étions 12 rappelés de Guilligomarc'h. Les premiers sont partis fin avril, chacun de nous attendait son tour. La vue d'un gendarme était le signe du rappel. Lili Tanguy, Roger Cahérec et Louis-Marie Le Lan ouvrirent la voie aux autres suivront Joseph Tanguy, Albert Cardiec (pour lui ce fut spécial, il fut rappelé trois fois comme gendarme réservistel, puis Joseph Auffret, Julien Rouzo, Eugène Bellec, Roger Cornic et moi-même. Nous étions mariés, et nous étions installés.

Michel Buon et Jean Mech étaient de la région parisienne, ils étaient mariés aussi. Pierre Bellesoeur ferma la marche.

Avec Jean Mech, nous étions pères de famille. Et lorsque le 29 mai 1956, bientôt 60 ans, je quittais ma famille, ma femme, je suis monté voir mon fils de 7 mois qui dormait dans son berceau, je lui ai dit :

«Je te quitte, toi et ta maman, est-ce que vous me reverrez ? » j'ai décampé...

Pourquoi revenir en arrière ? Pourquoi rappeler ces faits ?

J'y tenais parce que tout s'oublie facilement. Si à Guilligomarc'h nous n'avons pas eu de tués, ni de disparus, nous en sommes heureux, mais qui d'entre nous n'a pas eu un ami, un camarade de classe resté sur le champ de bataille ? Ils sont 30 000 morts en 10 ans, voilà le sacrifice de notre jeunesse.

Je pense que le devoir de mémoire, de culture du souvenir doit être notre idéal. Les temps changent, mais nous ne sommes pas encore à l'abri d'un conflit qui peut encore nous meurtrir.

Nous restons à jamais marqués par ces mois de guerre, des années pour certains, une guerre qui ne voulait pas dire son nom.

Aujourd'hui, 60 ans après l'année des rappelés, il me semble bon de se souvenir de ceux à qui il fut réclamé de sacrifier leur jeunesse au service du pays.

Pierre CALVAR



◆ Centre de santé infirmier Arzano Querrien

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CENTRE DE SANTÉ INFIRMIERS

LES SOINS PALLIATIFS

L'assemblée générale du centre de santé infirmier Arzano - Querrien s'est tenue le vendredi 22 avril à Querrien sous la présidence de Jean-Paul Le Gleut. Ce service intervient pour tous les soins infirmiers sur prescription médicale soit au domicile des patients, soit sur rendez-vous au centre. Il est également sollicité dans le cadre de l'hospitalisation à domicile. Les infirmières ont pris en charge 966 patients en 2015 sur les communes de Querrien, Lanvénégen, Guiscriff, Locunolé, Guilligomarch, Arzano et Rédéné pour un budget annuel de 710 800€.

L'année 2016 sera riche en évènements avec notamment le déménagement des 2 centres et le départ de la directrice

Marie-Pierre Brishoual embauchée au centre depuis septembre 1992.

En début de soirée le centre avait invité le Dr Éric Fossier, directeur de l'HAD de l'Aven à Étel et vice-président de la coordination Bretonne de Soins Palliatifs pour échanger sur les soins palliatifs. Tout d'abord il a expliqué « quand et comment recourir aux soins palliatifs ? » puis il a insisté sur l'importance d'écrire ses « directives anticipées » et de choisir une personne de confiance.

Les soins palliatifs sont des soins associés aux traitements de la maladie. Ils ont pour objectif de préserver la qualité de vie, de soulager les douleurs physiques et tous les autres symptômes gênants. Ils prennent également en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle de la personne malade et de sa famille. Les équipes soignantes s'adaptent à la particularité de chaque patient, de sa situation et de son environnement. Le patient reste libre de ses choix: accepter ou refuser des traitements ou des examens, s'informer ou non de la gravité de son état, rester à l'hôpital ou rentrer chez lui quand cela est possible, etc.

Le patient a aussi la possibilité de désigner une personne de confiance qui sera son « porte-parole » s'il n'est plus en capacité de s'exprimer (par exemple en cas de coma ou de grande fatigue) et il peut en changer à tout moment. Cette personne de confiance rencontrera avec lui les médecins et elle sera consultée pour toute décision médicale importante



le concernant. Ce que dit la loi: « Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où la personne elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. »

Dans l'éventualité où il ne pourrait plus s'exprimer par oral, le malade peut aussi indiquer par écrit comment il souhaiterait être pris en charge à la fin de sa vie.

Ce document, appelé « directives anticipées », peut être confié à l'entourage ou au médecin et il permettra notamment d'éviter l'acharnement thérapeutique. Ce que dit la loi: « Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées, c'est-à-dire l'indication de ses volontés relatives à sa fin de vie concernant les conditions de la limitation ou l'arrêt de traitement, pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Elles sont révocables à tout moment ».



Contact

Pour plus d'informations, vous pouvez :

 Appeler la ligne nationale d'écoute « Accompagner la fin de la vie ; s'informer, en parler » 0 811 020 300

Coût d'un appel local, ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 19h30.

Consulter le site http://www.soin-palliatif.org

◆ Comité des Fêtes de Saint - Méven

Les fêtes de Saint - Méven se dérouleront les 2 et 3 juillet 2016.

PROGRAMME DES 2 ET 3 JUILLET 2016

Les fêtes de Saint-Méven débuteront le samedi 2 juillet 2016 avec le concours de pétanque (samedi après-midi à 14hl, suivi d'un buffet froid (offert par la mairie) et le grand

bal du samedi soir.

Les fêtes se poursuivront le dimanche 3 juillet :

- Randonnée pédestre (inscription à 7h15)
- Repas organisé par le comité des fêtes (le dimanche midi)
- Suivi de la course cycliste de 14h30 à 17h.

Comme chaque année, le comité des fêtes fait appel à

toutes celles et ceux qui contribuent au bon déroulement des festivités : mise en place des tables, chapiteaux, barrières, service des repas, des points de ravitaillement, personnel de sécurité lors de la course cycliste.

Pour tout renseignement s'adresser à un des membres du comité.

Un repas de remerciement sera offert en fin d'année aux bénévoles. Nous vous attendons nombreux lors de ce weekend des fêtes de St Méven.

PROGRAMME DU 27 AOÛT 2016

Le 27 Août, à l'occasion du Festival des Rias, à Guilligomarc'h, le comité des fêtes sera présent tout au long de la journée.

LISTE DES MEMBRES DU NOUVEAU BUREAU

- Président : Bruno Morel
- Vice président : Michel Le Delliou
- Secrétaire : Christelle Elie
- Secrétaire adjointe : Christelle Pautte
- Trésorier : Maël Quemener
- Trésorier adjoint : Jules Montain



Association des Parents d'Élèves

Grâce aux différentes actions organisées par l'Association des Parents d'Élèves, comme la vente de sapins, la confection de tabliers personnalisés, la vente de plats à emporter, l'APE a pu participer au financement de la classe verte des CE2, CM1 et CM2.

Petit rappel, l'argent collecté lors des différentes actions permet de financer les sorties scolaires de nos enfants.

Collecte des Journaux, papiers :

En raison d'un problème de stockage, nous stoppons momentanément la collecte de papiers et journaux. Nous vous invitons à déposer jusqu'au 29 mai vos derniers stocks.

Par ailleurs si quelqu'un dispose d'un endroit type hangar ou remise pour pouvoir poursuivre la collecte merci de se faire connaître auprès de l'APE.

Kermesse de l'École de la Fontaine :

Exceptionnellement cette année, nous organisons la kermesse le Samedi 2 juillet 2016.



Elle débutera à 15h avec différents stands de jeux, bonbons, gâteaux pour permettre aux enfants de s'amuser et terminer l'année dans la bonne humeur. Le spectacle des enfants aura lieu à 17h30.

Elle se terminera par la traditionnelle distribution des calculatrices aux enfants de CM2.

Enfin, l'APE remercie les bénévoles et les parents qui participent aux actions proposées.

On compte sur vous !! M^{me} Le Bellec - Sécrétaire APE

◆ Le club du 3^{ème} âge



N'ayant pas de nouvelles inscriptions lors de l'assemblée générale du 27 janvier 2016, douze adhérents présents renforcées par six autres ayant donné pouvoir ont décidé à l'unanimité de dissoudre le club du 3ème age de Guilligomarc'h.

Né le 14 avril 1978, le club ne fêtera pas ses 40 ans. Une page se tourne, nous garderons la nostalgie de ces moments de détente, d'échange et de camaraderie et pour les plus ancien adhérents des sorties, bals, voyages, jeux de boules et repas de la « grande époque » du club à plus de quatre-vingt membres. Cette forme d'association tend à disparaître, les plus jeunes ne souhaitant pas adhérer contribuent à ce déclin qui se perçoit également dans les communes environnantes.

La jeunesse devrait contribuer au soutien et à l'entraînement des anciens vers de nouvelles activités de groupe. Malheureusement les circonstances font que chacun s'isole, souvent dans un monde imaginaire avec des amis à 20 000 km que l'on ne verra jamais. Il faut penser qu'un jour on sera âgé avec le risque de se retrouver seul avec des difficultés pour se déplacer. Les amis à 20 000 km ne sont toujours pas à nos cotés

et la famille est souvent dispersée. Dans ce cas les journées sont très longues pour quelqu'un qui est seul dans sa maison. Les occupations physiques deviennent de plus en plus délicates, il devient laborieux de se rendre dans les communes voisines pour participer à des activités qui ont disparus dans notre propre village et se pose alors la question : « Pourquoi n'y a-t-il plus d'activités dans le village qui se meurt ? ».

Le 30 mars 2016, dix huit personnes se sont déplacées chez Gillou et Sophie pour un dernier repas.

Quelques regrets ont fusé malgré une ambiance détendue et conviviale.

Enfin comme décidé lors de l'assemblée générale, le reliquat des avoirs du club sera reversé sous forme d'un chèque d'environ 200€ au CCAS de Guilligomarc'h, cette somme devant continuer à profiter à nos anciens. Cette remise fera suite à l'accusé de réception de la dissolution du club par la préfecture, permettant ainsi la remise des archives du club en Mairie, la clôture des comptes et des assurances.

Roland JONOT

QUESTIONNAIRE: VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE



La présentation générale est-elle ?				
☐ Très satisfaisante	☐ Peu satisfaisante			
□ Satisfaisante	☐ Pas satisfaisante			
Que pensez-vous de votre	bulletin ?			

Le contenu est-il ?

- ☐ Très satisfaisant
- ☐ Satisfaisant
- ☐ Peu satisfaisant
- ☐ Pas satisfaisant

Quels sont les sujets que vous voudriez y lire?

N'hésitez pas à nous faire part de toutes vos observations. Nous comptons sur vous pour nous aider à l'améliorer.

Vos réponses sont à déposer ou à envoyer par courrier à la mairie, ou par mail à l'adresse mairie@guilligomarch.com



Économie d'eau et l'interdiction aux pesticides

> Comment réduire sa consommation d'eau ?

1 - Traquer les fuites

Les fuites sont souvent invisibles et pèsent lourd dans le budget : un robinet qui fuit au goutte à goutte c'est 11,50€ par mois, et pour une chasse d'eau, cela peut coûter jusqu'à 72€ par mois! Pour détecter des fuites, un moyen simple consiste à relever les numéros du compteur d'eau le soir avant de vous coucher, puis à nouveau le matin, avant toute utilisation d'eau. Si les chiffres ont changé, attention, vous avez une fuite!

2 - Adopter les bons réflexes

Quelques gestes simples peuvent contribuer à faire baisser votre facture :

- Prendre des douches (d'une durée raisonnable) plutôt que des bains ;
- Couper l'eau pendant la vaisselle, le brossage des dents...:
- Utiliser le lave-linge et le lave-vaisselle lorsqu'ils sont pleins ;
- Arroser votre jardin avec de l'eau de pluie de préférence et éviter d'arroser en cours de journée pour limiter l'évaporation.

3 - S'équiper en matériel hydro-économe

Il peut être intéressant d'équiper la maison d'appareils hydro-économes, en particulier si ceux-ci représentent un faible investissement de départ et sont faciles à installer.

En voici quelques exemples, utilisés par une famille de 4 personnes :

- La douchette à débit limité (de 15 à 40€) se visse à la place de l'ancien pommeau de douche (de 30 à 45€ d'économies par an) ;
- Les éco-plaquettes (de 10 à 30€) pour le réservoir des W.-C., second poste de consommation d'eau, (jusqu'à 24€ d'économies par an);
- Le mousseur pour mitigeur (de 5 à 10€) s'installe sur les robinets dans la salle de bain et la cuisine (économie de 6 à 9€ par an).

> Qu'est-ce qu'on attend pour passer au naturel ?

À partir du 1er janvier 2019, les particuliers ne pourront ni détenir, ni utiliser de pesticides chimiques de jardin. Ces produits, qui ont un impact négatif sur votre santé et sur l'environnement, devront donc être bannis des armoires des jardiniers amateurs. Préparez-vous dès maintenant à jardiner au naturel ! Voici quelques règles de bases à connaître :

• L'aménagement de votre jardin :

Réduisez au maximum les espaces minéraux comme les cours gravillonnées. Cela fera moins d'espace à désherber.

• La couverture du sol :

Pour éviter que les herbes poussent et pour garder l'humidité, couvrez les sols avec des paillis organiques, des plantes couvre-sol ou des engrais verts.

• L'entretien de la fertilité du sol :

Apportez régulièrement du compost, source d'humus ou des paillis organiques. Cela développera l'activité des vers de terre et des micro-organismes.

• La rotation des cultures :

Pensez à faire tourner ! Au potager, ne cultivez pas les mêmes types de plantes au même endroit chaque année. Les ravageurs et les maladies sont souvent communs aux plantes de même famille. La rotation évite la transmission.

• L'installation des plantes adaptées :

Les plantes rustiques, adaptées au climat et à la région seront moins sensibles que des plantes exotiques. Préférez également des variétés de plantes potagères moins sensibles aux maladies

• Un environnement favorable à la biodiversité :

Installez des haies fleuries et champêtres tapissées de feuilles mortes, fleurs en toute saison, point d'eau permanent dans le jardin, abris à insectes.... Autant d'éléments qui vous permettront d'avoir un écosystème équilibré.



BOLLYGUES

 Une antenne Bouygues va être installée sur l'antenne SFR existante afin que le réseau téléphonique soit accessible.



Bricolage et jardinage

• Jours ouvrables : 8h30 à 19h30

• Samedis : 9h à 19h

• Dimanches et jours fériés : 10h à 12h



◆ Bibliothèque

	HORAIRES D'OUVERTURE				
Lundi					
Mardi	Fermée	Fermée			
Mercredi	10h à 12h (PS*)	10h à 12h (VS**)			
Jeudi	14h15 à 17h30 (PS*)	13h30 à 17h30 (VS**)			
Vendredi	14h15 à 17h30 (PS*)	13h30 - 17h30 (VS**)			
Samedi	10h à 12h (PS*)	10h à 12h (VS**)			

PS *: Période scolaire - VS**: Vacances scolaires

À partir du 19 septembre prochain, votre carte d'abonné à la bibliothèque de Guilligomarc'h sera valable dans toutes les bibliothèques des communes de Quimperlé Communauté.

Concrètement, vous aurez ainsi accès à un choix de livres, documents et services démultiplié...par 16. mum de 10 livres/documents par médiathèque.

- Un tarif unique : 10 € par adulte, gratuité pour les moins de 25 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires des minimas sociaux et
- Un fonctionnement simple : la possibilité d'emprunter 20 livres/documents pour 4 semaines, avec un maxi-
- Et toujours, l'accès gratuit au portail http://matilin. bzh : un catalogue de 200 000 documents livres,
- films, bandes dessinées, jeux, kiosque presse, livres audio, musique, plateforme d'autoformation à l'informatique, aux langues, au code de la route...

Le samedi 24 septembre 2016 (matin) : nous vous attendons nombreux autour d'un café, l'occasion de vous inscrire, ou de retirer votre nouvelle carte Matilin (les abonnements en cours seront repris, il vous sera simplement remis une nouvelle carte).

Frelon asiatique : ouvrez l'oeil

L'année passée, 573 nids de frelons asiatiques ont été supprimés sur notre territoire. Cette année, la Communauté relance l'opération mais cette lutte nécessite le concours de tous pour identifier les nids.

Que faut-il observer ?

de l'AAH.

L'arrivée du printemps coïncide avec la sortie des femelles fondatrices de leur refuge hivernal. À cette époque, elle partent construire un nid dit primaire dans un endroit abrité pour pondre leurs larves et ainsi créer leur colonie.

Ce nid de la taille d'une orange est généralement installé à faible hauteur sur un abri de jardin , un sur auvent, dans un nichoir oiseaux, voire dans une boite aux lettres

Que faire si vous en repérez un ?

Le bon réflexe est de rester à bonne distance et de contacter directement sa mairie qui se chargera de

dépêcher chez vous son référent.

Celui-ci pourra valider l'identification du nid primaire et le détruire. Dans le cas de nids secondaires, plus grands et plus solides il contactera Quimperlé Communauté pour prévoir l'intervention d'un prestataire spécialisé. Le prestataire intervient dans un délai de 5 jours pour détruire le nid.

Aucun frais n'est à prévoir, l'intervention étant à la charge de l'agglomération.

Piqûre, peu de risques!

Le frelon asiatique est un véritable fléau carnassier pour les pollinisateurs comme l'abeille dont le rôle est essentiel dans la biodiversité.

Pour l'homme, sa pigûre est occasionnelle et n'est pas plus dangereuse que celle d'une quêpe.

Toutefois, une attaque massive peut survenir à proximité immédiate du nid et conduire à une intoxication plus sérieuse. On évitera donc de s'approcher des nids.



Mairie

8, place de l'Église - 29 300 GUILLIGOMARC'H Tél. 02 98 71 72 86 / Fax. 02 98 09 39 73 mairie@guilligomarch.com - www.guilligomarch.com

HORAIRES D'OUVERTURE			
Lundi	9h à 12h / 14h à 17h		
Mardi	9h à 12h / 14h à 17h		
Mercredi	9h à 12h / Fermé		
Jeudi	9h à 12h / Fermé		
Vendredi	9h à 12h / 14h à 17h		
Samedi	Permanence des élus		

permanences des élus			
Alain Follic	Du lundi au samedi 10h30 à12h et sur rendez-vous		
Yvon Voisine	Mercredi : 10h30 à 12h		
Françis Stanguennec	Jeudi : 10h30 à 12h		
Magali Pelleter Samedi : 9h à 10h30			
Nolwen Tanguy	Samedi : 10h30 à12h		



LES ARTISANTS & COMMERCANTS

AUBERGE DES ROCHES - ÉTAPE

Restaurant Bar Hébergement Stang-ar-Pont - 02 98 71 70 04

CHARLES Anthony

Couverture Zinguerie Kerforn - 06 50 09 98 89

CHRISTIEN Luc et Nelly

Rénovation Intérieurs/Extérieurs -Espaces verts

Kermentec - 02 98 71 72 95

CLÉREN Christophe - Peintre

Kerouannec - 02 98 71 28 52

CREP'BREIZH - BOUTER Nathalie

Vente de crêpes à emporter Boifao - 06 22 78 49 69

ESPACE Coiffure (tous les jeudis)

Place de l'Église - 06 08 60 55 51

EVANNO Emmanuel

Résine d'étanchéité - Résine de sol Isolation mousse polyuréthane Stang-ar-Pont - 06 25 52 30 63

GAEC de Saint-Coal

Vente de produits laitiers fermiers Saint-Coal - 02.98.39.46.98

L'ARBRE CŒUR

Restauration de meubles Coat-Kerloas - 02 98 71 77 15

LAURENT Yannick

Scaër Maintenance industrielle Traoulé - 02 98 71 73 81

LE GOC Bernard

Dépannage Plomberie Sanitaire 10, rue des Rosiers - 06 12 51 00 24

LE TEUFF Gilles

Terrassement Assainissement Bel Air - 06 75 12 82 56

LES RUCHERS DU SCORFF

Lieu-dit Guerlé - 06 16 04 05 67

LE ROUX Thierry

Menuiserie TLR

6, rue du Guernevez - 07 61 22 04 39

MOREAU Marc

Menuiserie Charpente Couverture Kernouarn - 06 23 58 77 56

PIZZ N'BREIZH (tous les mercredis soirs)

Place de l'Église - 06 84 58 78 30

PUREN Emmanuel

Rénovation immobilière Keryot - 06 20 25 66 58

RV Jardins - Hervé MAGRÉ

Entretien d'espaces verts Ty-Meur - 07 89 01 47 29

SARL LE STER Plomberie - Chauffage - Sanitaire Ty-Meur - 02 98 71 74 68

SOCIÉTÉ des carrières Bretonnes

Kervinel - 02 98 71 71 80

ÉTAT CIVIL

Sacha MOYSE

Bienvenue

13, Rue du Poulronjou	11.12.2015
Noah LE MASLE	
Kerouannec	17.01.2016
Maëlys HIAUMET	
14, Impasse de Poulronjou	11.03.2016
Arthur BERNARD	
1, Rue de Kergroës	02.04.2016
Ethan CARRIO	
15,Stang Ar Pont	06.05.2016

Condoléances

Marie KERBIQUET née LE STER Ty-Meur	10.04.2016
Jeannine BRUZAC née JOSSIN	
Kerloquet	25.04.2016
Léone RACINE née NICOLAS	
6, Rue des Roches du Diable	02.05.2016
Jean LE DORTZ	1705001/
Kerguillerm	17.05.2016
Brigitte LE GALL née BODREN	



Gîtes ruraux

M ^r Beranger Laurent		02 97 36 02 25
M ^r Bizien Marc M ^{me} Gillard Sandra	Beg-ar-Lann	06 30 20 87 83
M ^r et M ^{me} Husté	Kervinel	02 98 71 74 26
M ^r et M ^{me} Lidec	Guerlé	02 98 71 75 55
Mr et M ^{me} Talvas	Keriot	02 97 36 44 93
M ^{mes} Cosnard (mère et fille)	Kerouannec	

Chambres d'Hôtes

M ^{mes} (Cosnard	(mère et fille)	Kerouannec	02 98 71 25 19
			•	•



ASSISTANCE MATERNELLE

Le Gall Frédérique	Kerloquet	02 98 71 74 14
Penvern Marie-Josée	Ty-Meur	02 98 71 71 67